



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION PREMIER EXERCICE FINANCIER RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2019, 2020, 2021**, a été déposé à mon bureau le 10 septembre 2018, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée avant le 1^{er} mai 2019 (au plus tard le 30 avril 2019) ;
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Coaticook
294, rue Saint-Jacques Nord
Coaticook (Québec) J1A 2R3

3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
4. Être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 2-125 adopté par la MRC de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Fait et signé à Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, ce 10 septembre 2018.

Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier